

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

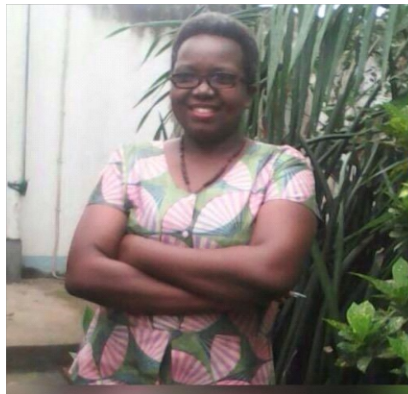
Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n° 550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sous le numéro de référence OBS.236 et est membre de l'ECOSOC. La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections ».

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°419 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme «ITEKA»

Semaine du 22 au 28 avril 2024



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 28 avril 2024, au moins 686 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	3
0. INTRODUCTION.....	4
I. CONTEXTE POLITIQUE, ENVIRONNEMENTAL, ECONOMIQUE ET SECURITAIRE.....	4
I.1. POLITIQUE.....	4
I.2. ENVIRONNEMENT.....	5
I.3. ECONOMIE.....	6
I.4. SECURITE.....	7
I.4.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIEES.....	7
I.4.2. AUTRES FAITS SECURITAIRES.....	9
II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....	10
II.1. DROIT A LA VIE.....	10
II.2. DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE.....	10
II.2.1. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE.....	10
III. DROITS CATEGORIELS.....	11
III. 1. DROIT DE LA FEMME.....	11
III.2. DROIT DE L'ENFANT.....	11
IV. CONCLUSION.....	12

SIGLES ET ABREVIATIONS

AN	: <i>Assemblée Nationale</i>
BRARUDI	: <i>Brasseries et Limonaderie du Burundi</i>
CDS	: <i>Centre de Santé</i>
CNDD-FDD	: <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense</i>
ECOFO	: <i>Ecole Fondamentale</i>
OPJ	: <i>Officier de Police Judiciaire</i>
REGIDESO	: <i>Régie de production et de distribution d'eau</i>
RN	: <i>Route Nationale</i>
VBG	: <i>Violence Basées sur le Genre</i>
VSBGs	: <i>Violences Sexuelles et Basées sur le Genre</i>

0. INTRODUCTION

Ce bulletin traite le contexte politique, environnemental, économique et sécuritaire ayant marqué cette période. Il traite également les droits civils et politiques, les droits catégoriels et se clôture par une conclusion.

Ainsi, au cours de cette période couverte par ce bulletin, la situation des droits de l'homme et sécuritaire a été rapportée comme suit : au moins 22 personnes mortes dont 1 victime d'exécution extrajudiciaire et 13 personnes retrouvées cadavres, 8 personnes mortes suite aux inondations et glissement de terrains et 3 victimes de VBGs dont 1 femme tuée.

Parmi les victimes figurent 10 enfants et 3 femmes morts.

Les membres des parties politiques n'ont pas été épargnés. Ainsi, 3 membres du parti CNDD-FDD ont été tués.

Des administratifs, des Imbonerakure et des policiers sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains et meurtres.

I. CONTEXTE POLITIQUE, ENVIRONNEMENTAL, ECONOMIQUE ET SECURITAIRE

I.1. CONTEXTE POLITIQUE

Le Burundi traverse une crise politico-économique sans précédent qui remonte des temps du Mandat contesté de feu Pierre Nkurunziza, cela se remarque dans les échanges entre les parlementaires et la primature burundaise. Le 24 avril 2024, lors la présentation devant le parlement réuni en congrès du rapport de mise en œuvre du Plan de Travail et Budget Annuel « PTBA » du gouvernement pour le premier semestre, exercice 2023-2024¹. Les échanges entre les membres du parlement sur ce rapport présenté par le premier ministre, reviennent sur les défis entre autre la question de la crise du carburant et le Premier Ministre reconnaît le manque criant de devises qu'il n'a pas de solution tout en ponctuant que la gravité de la situation économique qu'enregistre le Burundi remonte des années passées comme conséquences fâcheuses des mesures des partenaires du Burundi de ne pas accorder des aides ou des appuis budgétaires de la période de 2015-2020 sous le mandat contesté de feu Nkurunziza. Endurant la crise économique et sa cause politique, le Premier Ministre ne préconise pas de mesures alternatives de solutions devant ces élus et représentants du peuple.

La question du grand contribuable au Burundi « BRARUDI » qui éprouve des difficultés de se procurer des matières premières pour la fabrication des boissons par manque de devises dont la commission parlementaire finance a été saisie par cette société. Les parlementaires ont demandé le PM s'ils ont y eu des mesures pour faciliter cette société à pouvoir continuer ses activités et ne pas la perdre comme il en est le cas pour certaines autres sociétés qui ont fermé les portes. Ce qui est décourageant, avant que le Premier Ministre Gervais répond à la question, Daniel Gélase Ndabirabe, président de l'AN reconnaît n'avoir pas été au courant de ces difficultés et admet que la question dépasse les capacités de ces Institutions « Parlement et la Primature » en présence lors de la plénière.

Dans son discours, le premier Ministre, souligne que le peu de devises que l'Etat dispose, est affecté selon les priorités dont l'engrais, et autres secteurs de premières nécessités tout en reconnaissant que ladite société a informé le Gouvernement de ses difficultés et annonce que certaines mesures sont en cours d'exploration mais sans préciser lesquelles.

¹<https://www.youtube.com/watch?v=R1L05kSrw9Y>

Quant aux familles et les contribuables victimes et souffrant des effets des inondations et glissements de terrains qu'a connu le pays, aujourd'hui, les parlementaires ont voulu savoir ce que prévoit le Gouvernement du Burundi pour faire face à ces familles et contribuables ayant des dettes en banque, dont les conséquences ont des incidences aussi sur l'économie nationale. Sur cette question, le Responsable du Gouvernement fait savoir que l'état est en train de travailler avec la Banque Mondiale pour subvenir aux victimes en détresse tout en prônant sans mâcher les mots que l'Etat ne pourra s'occuper des personnes dont leurs maisons auraient été détruites par ces inondations si la personne a construit au bord du lac Tanganyika sans souscription sa maison à une police d'assurance. Soulignons que les compagnies d'assurance restent réticentes et mettent des réserves sur la responsabilité pour catastrophe naturelle. Quant aux familles de la zone Gatumba, Gervais Ndirakobuca, demande aux élus de soutenir et avoir une même compréhension que le Gouvernement, toute personne qui est victime de ces inondations, ces familles seront délocalisées vers d'autres localités du pays pour leur sécurisation mais revient déjà sur des allégations de refus à cette décision qui seraient déjà annoncées par la population victime de Gatumba de la commune Mutimbuzi en province Bujumbura. Il les a sollicités de contribuer à leur sensibilisation pour comprendre cette décision et décourager certaines personnes qui ne veulent pas quitter le lac Tanganyika prétextant qu'elles sont nées dans la plaine et ne sont pas habituées à la vie des montagnes. Signalons que les mesures d'accompagnement à cette mesure ne sont pas encore bien indiquées entre autre l'identification des sites de délocalisation, des terres arables pour ces familles, assistances en vivres et non vivres pendant quelle période pour arriver à leur première récolte.

1.2. ENVIRONNEMENT

Inondation de la prison centrale de Murembwe, commune et province Rumonge

Les eaux du lac Tanganyika sont entrées dans les enceintes de la prison centrale de Murembwe en commune et province Rumonge. Le terrain de football situé à l'intérieur de cette prison a été inondé.

L'accès à ce terrain par les prisonniers n'est plus possible. Le centre d'encadrement des mineurs en conflit avec la loi a été également inondé. Selon toujours les sources judiciaires, les murs de ce centre se trouvent sous l'eau. Les deux infrastructures pénitentiaires sont construites sur un terrain sableux ce qui facilite l'infiltration des eaux du lac Tanganyika.

Les détenus sont inquiets du manque d'hygiène à la suite de cette inondation. Certaines sources proches des prisonniers font savoir que les puits perdus et les fosses septiques risquent d'être touchés ce qui met en danger la vie des personnes détenues. Les détenus vivent dans des conditions déplorables déjà à cause de la surpopulation carcérale dans cette prison.

En date du 25 avril 2024, quatre-vingt-cinq détenus ont été transférés vers la prison centrale de Rutana dans le but de désengorger cette maison pénitentiaire. Ils avaient été amenés dans cette prison il y a deux mois en provenance de la même prison centrale de Rutana. Des sources sur place nous ont indiqué qu'il reste environ 1200 détenus alors que sa capacité d'accueil est toujours de 800 détenus. Les détenus font face au manque de moustiquaires et des matériels de couchage ainsi que des places pour dormir et conserver leurs effets personnels.

Environ 600 personnes déplacées en commune Rugombo, province Cibitoke

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 22 avril 2024 indique que depuis le 10 avril 2024, environ 600 personnes ont fui leurs ménages suite aux inondations dues à la forte pluviosité et des eaux d'irrigation des champs sur la 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} transversale de la colline Rusiga, zone Cibitoke, commune Rugombo, province Cibitoke.

Selon des sources sur place, plusieurs maisons se sont effondrées ainsi que plus de 40 hectares de cultures emportés par les eaux des pluies torrentielles. Ces personnes qui vivent dans des conditions difficiles ont bénéficié des bâches via la croix rouge Burundi.

Ces habitants en désolation totale demandent au Gouvernement et aux bienfaiteurs de leur venir en aide pour survivre comme d'autres citoyens Burundais. Tharcisse Ntakirutimana, chef de colline Rusiga affirme que ces personnes vivent dans de mauvaises conditions à cause du changement climatique qui s'observe dans ces derniers jours dans tout le pays. Cet administratif appelle aux âmes charitables d'aider ces sinistrés en situation difficile.

Quatre enfants morts et quatre autres personnes blessées en commune Musigati, province Bubanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 22 avril 2024 indique qu'en date 21 avril 2024, sur la sous-colline Mukarankwa, colline Rugeyo, zone Ntamba, commune Musigati, province Bubanza, Dieudonné Niyongabo, âgé de 17 ans, Yvonne Niyokwemera, âgé de 15 ans, Laurentine Ntitetereza, âgé de 2 ans et Réverien Iteriteka, âgé de 6 ans sont morts et Euphrasie Niragira, âgée de 18 ans, Emmanuelle Niyokwizera, âgée de 12 ans, Emelyne Igiraneza, âgée de 3 ans, Jeanine Mpawenimana, âgée de 42 ans, leur mère, ont été blessées suite aux inondations causées par les pluies torrentielles qui ont provoqué un glissement de terrain à l'origine de l'écroulement de la maison faisant ces victimes d'une même fratrie. Daniel Miburo, âgé de 43 ans, père de la famille, était en province Muramvya pour travailler. Ces fortes pluies mêlées de la grêle et de vents violents ont détruit également plus d'une trentaine de maisons et une centaine d'autres ont été effondrées. Les administratifs à la base lancent appel pressant aux humanitaires afin de venir en aide aux populations sinistrées. Ces dernières nécessitant diverses assistances comme les médicaments, les vivres et le matériel de couchage.

1.3. ECONOMIE

Pénurie des produits de BRARUDI en province Cibitoke

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 22 avril 2024 indique que deux semaines viennent de passer sans toutefois avoir des produits de BRARUDI dans les bistrotts des communes de la province Cibitoke et les consommateurs de la province de Cibitoke demandent que l'Etat sorte dans son silence.

A travers les 6 communes de cette province et suite à la carence des boissons produites par la BRARUDI, la quasi-totalité des propriétaires des bars ont mis la clé sur la porte. Les conséquences sont énormes.

Les prix ont sensiblement augmenté passant du simple au double. Par exemple, une bouteille d'Amstel et de la bière Primus s'achète respectivement à 5000 fbu et 4000 fbu alors qu'auparavant le prix était de 3000 fbu et 2200 fbu. C'est le même cas pour l'Amstel royal et bock où la bouteille s'obtient actuellement à 5000 fbu et 4000 fbu soit respectivement une hausse de 2000 fbu et 1000 fbu pour les 2 boissons.

La situation est devenue intenable et même si on parvient à avoir quelques casiers, on est obligé de relever le prix. Les taxes et les impôts perçus par les services des comptabilités communales commencent à chuter sensiblement. Les détenteurs des buvettes craignent ne pas avoir de l'argent pour payer les loyers à la fin du mois. Certains des exploitants des bistrotts indiqués qu'ils vont avoir des difficultés à rembourser les crédits contactés.

Des grognes s'observent partout auprès des consommateurs des produits BRARUDI. La pénurie accrue des boissons Brarudi intervient dans un contexte difficile de cherté de la vie et de pauvreté dans les ménages où tous les prix des vivres et de tous les produits de première nécessité ont sensiblement augmenté à travers les marchés de toutes les communes de la province de Cibitoke.

Flambée des prix des boissons locales en commune et province Bururi

Les prix des boissons locales Akuki et Urwarwa ont été revus à la hausse depuis le 26 avril 2024 dans certains cabarets et points de ventes au chef-lieu de la province Bururi. Selon des sources sur place, une bouteille de cette boisson appelée Akuki qui s'achetait à 4000 fbu s'achète à un prix variant entre 5000 et 6000 fbu et celle d'Urwarwa est passée de 1000 fbu ou 1500 fbu à un prix variant entre 1500 et 2000 fbu. Selon les mêmes sources, ces boissons de même que celles appelées Ibibangara sont consommées au Bururi par certaines personnes suite au manque des boissons de la BRARUDI et avec de grognes chez les

consommateurs qui craignent des maladies suite à ces boissons qu'ils n'étaient pas habitués de prendre. Ils demandent que celles de la BRARUDI soient disponibles.

Pénurie et Monté des prix des produits Brarudi en commune et province Muyinga

Au cours de la semaine du 22 au 29 avril 2024, au chef-lieu de la commune Muyinga, province Muyinga, la pénurie des produits BRARUDI fait rage en ce sens que dans la plupart des cabarets les prix ont grimpé. Alors qu'au prix normal, l'Amstel :3000, Primus 2500 ; Royal : 3 100, Fanta : 1 500fbu, actuellement à l'hôtel Cizanye les prix sont comme suit : Amstel: 10.000F, Primus et Royal : 5 000fbu tandis que chez Banco Amstel: 5000fbu, Primus et Royal : 4000fbu, petit Amstel : 4.500fbu, petit Primus : 3 500fbu, Fanta 2000fbu et cela dans presque tous les cabarets de la province Muyinga.

1.4. SECURITE

1.4.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIEES

Un corps sans vie retrouvé en commune Giheta, province Gitega

En date du 23 avril 2024, vers 7 heures, sur la colline Korane, zone et commune Giheta, province Gitega, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé à une dizaine de mètres de la RN2 Gitega- Bujumbura, tout près du lieu communément appelé « Kukirato ». Selon des sources sur place, le corps était nu et ne présentait aucune blessure sauf les traces d'une corde au niveau de la gorge. À côté de ce cadavre, il y'avait des habits brûlés. Selon les mêmes sources, le cadavre a été évacué par le Secrétaire Exécutif de la commune Giheta dans un véhicule de la commune vers la morgue de la clinique St Joseph de Giheta en attendant que le défunt soit identifié.

Un corps sans vie d'un homme retrouvé en commune et province Muramvya

En date du 25 avril 2024, vers 16 heures, dans le quartier Kinyovu, colline, commune et province Muramvya, un corps sans vie de Bahati Ismail alias Cheusi, âgé de 34 ans, chauffeur à la direction provinciale de l'enseignement de Muramvya a été retrouvé pendu dans son ancien poulailler. Selon des sources sur place, la victime était introuvable depuis le 23 avril 2024. Selon les mêmes sources, la victime avait dit à ses supérieurs qu'il allait se rendre à Bujumbura en date 23 avril 2024 et qu'il allait revenir le soir du même jour. Comme Bahati habitait seul dans sa maison, personne n'a su s'il est revenu ou non. Les mêmes sources ajoutent que le lendemain matin, le téléphone de Bahati restait éteint. Ses superviseurs au service et ses amis l'ont cherché mais en vain. Ce n'est que vers 16 heures, quand un de ses clients de poules est venu le rendre visite et quand il a ouvert la porte du poulailler, il a vu le corps sans vie de la victime pendue sur une poutre. Il a immédiatement appelé la police. Adjudant major Fabien Nimpagaritse, OPJ a fait le constat et a affirmé que la victime ne s'est pas suicidée, mais que son corps sans vie a été emmené d'ailleurs, vu que la moustiquaire qui était autour de son cou ne montrait aucun signe de suicide par pendaison. Des enquêtes ont été ouvertes pour mettre la main aux auteurs du crime.

Un corps sans vie retrouvé en commune Kayokwe, province Mwaro

En date du 25 avril 2024, vers 11 heures, sur la colline Maramvya, commune Kayokwe, province Mwaro, un corps sans vie du nommé Buhwayi, âgé de 70 ans, pensionné militaire, a été retrouvé dans un petit buisson se trouvant sur la même colline. Selon des sources sur place, la victime gardait ses vaches près d'un buisson à côté de son domicile. Ce jour-là, alors qu'il pleuvait, certains habitants voisins de sa famille ont vu les vaches de cet homme envahir les champs proches de là où elles étaient gardées, d'où l'inquiétude sur l'endroit où Buhwayi se trouvait. Selon les mêmes sources, la victime avait été frappée à la tête car il y avait des signes montrant qu'il avait reçu des coups forts. Un habitant de cette colline a été arrêté pour des raisons d'enquêtes par la police de la commune Kayokwe après la découverte du corps sans vie de Buhwayi puis relâché le lendemain.

Un membre du parti CNDD-FDD tué en commune Bugendana, province Gitega

En date du 27 avril 2024, vers 21 heures, sur la colline Mugitega, zone et commune Bugendana, province Gitega, François Xavier Habonimana, âgé de 43 ans, marié et père de 6 enfants, enseignant à L'ECOFO Nyakeru 1, membre parti CNDD-FDD et élu du conseil communal de Bugendana de 2020-2025 a été fusillé par des gens non encore identifiés. Selon des sources sur place, la victime venait de son cabaret devant l'ECOFO Mugitega situé à 2 kilomètres de son domicile et est tombé dans une embuscade tendue à l'entrée de son domicile par des gens non encore identifiés. Urbain Baranyizigiye et Eric Bigirimana, OPJ et commissaire communal de Bugendana accompagnés par d'autres policiers ainsi que Béatrice Bukuru, administrateur communal de Bugendana se sont rendus sur les lieux du crime après une heure et ont évacué le cadavre vers la morgue de l'hôpital du district Mutaho. Selon les mêmes sources, vers 6 heures du matin, des militaires se sont ensuite rendus sur les lieux du crime et ont trouvé sur place 6 douilles de 3 sortes d'après un de ces militaires. Les mêmes sources ajoutent qu'avant les élections de 2020, la victime avait été citée à maintes reprises dans des violations faites aux opposants et prétendus opposants du parti CNDD-FDD.

Un membre du parti CNDD-FDD tué en commune Mugina, province Cibitoke

En date du 26 avril 2024, vers 22 heures, sur la sous-colline Mabuye, colline Butaramuka, commune Mugina, province Cibitoke, Antoine Nizigimana, âgé de 63 ans, membre du parti CNDD-FDD, a été tué égorgé à l'aide des coups de machettes par des hommes non identifiés. Selon des sources sur place, Antoine avait passé la soirée en partageant un verre avec ses amis dans un bistrot proche de son domicile. Son corps sans vie, la tête coupée, a été retrouvé dans un champ de manioc à mi-chemin en moins de 500 mètres de son domicile. Diomède Ndikuriyo, chef de colline Butaramuka fait savoir que l'identité des malfaiteurs à l'origine de ce meurtre n'est pas encore connue. Cet administratif à la base annonce tout de même que les enquêtes sont en cours et sont menées par la police judiciaire qui a déjà abouti à l'arrestation d'Elie Butorano, Désiré Kubwimana, Bosco Nduwimana et le prénommé Hassan, tous membres du parti CNDD-FDD. Le corps de la victime a été enterré par sa famille et les voisins en date du 27 avril 2024 au cimetière de Butaramuka.

Un corps sans vie retrouvé en commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie

En date du 25 avril 2024, à la 6^{ème} avenue, dans la rue, zone Cibitoke, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé par la population de la localité. Selon Ingrid Pascaline Ijimbere, cheffe de zone Cibitoke, le corps ne présentait aucune trace ou blessure. Selon Ingrid, le corps sans vie a été transporté à la morgue de l'hôpital Roi Khaled et affirme que les enquêtes ont commencé pour connaître les circonstances de la mort de cet homme et connaître son identité pour que sa famille l'enterre avec dignité.

Un corps sans vie retrouvé en commune Nyanza-lac, province Makamba

En date du 27 avril 2024, le matin, sur la colline Mukungu, commune Nyanza-lac, province Makamba, un corps sans vie de Rénovât Nyandwi, âgé de 39 ans, cultivatrice, mariée, a été retrouvé dans un fossé de près de 5 mètres de profondeur se trouvant derrière le lycée communal Mukungu. Selon des sources sur place, confirmées par sa famille, cet homme était dans un bistrot proche de chez-lui où il étanchait sa soif mais n'est pas parvenu à arriver chez-lui. Son corps sans vie a été retrouvé dans un fossé creusé par des eaux de ruissellement en provenance de collines surplombantes la colline Mukungu. Les mêmes sources ajoutent que la victime aurait trébuché avant de s'engouffrer dans ce fossé.

Un corps sans vie retrouvé en commune et province Rumonge

En date du 22 avril 2024, dans l'après-midi, au bord de la rivière Murembwe, colline Kanyenkoko, commune et province Rumonge, un corps sans vie d'un homme non identifié en décomposition a été retrouvé par des gens qui se rendaient à cette rivière. Selon des sources sur place, ce corps sans vie a été récupéré par les volontaires de la croix Rouge et des agents de la police de protection civile à Rumonge informés par les administratifs à la base de la colline Nkayamba.

Une personne tuée en commune Vugizo, province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 22 avril 2024 indique qu'en date du 16 avril 2024, sur la colline Rurambira, commune Vugizo, province Makamba, Gaspard Ndayizeye, de la composante sociale Twa, originaire de la commune Buraza, province Gitega, travailleur domestique chez Elucane est mort après avoir été poignardé par Gabriel Manirakiza, lui aussi travailleur domestique. Selon des sources sur place, le présumé auteur et la victime rentraient du bistrot en état d'ébriété. Ils se sont disputés et Gabriel a poignardé Gaspard au niveau du cou et le présumé auteur a été blessé sur la jambe droite. Selon les mêmes sources, ces deux personnes ont été transportées au CDS de Gishiha par la population environnante. Gaspard étant dans un état critique, il a été transféré à l'hôpital de Kibuye à Gitega où il a rendu son âme en date du 18 avril 2024. Il a été enterré au cimetière de l'hôpital de Kibuye par les autorités de l'hôpital, l'administrateur communal de Vugizo et de Buraza.

1.4.2. AUTRES FAITS SECURITAIRES

Deux explosifs lancés sur les transformateurs en commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie

En date du 24 avril 2024, vers 20 heures, au quartier 9, zone Ngagara, commune Ntahangwa, Bujumbura Mairie, deux explosifs ont été lancés par des gens non identifiés et visaient des transformateurs situés dans ce quartier. Selon des sources sur place, deux cabines de la REGIDESO abritant des transformateurs et d'autres matériels de la REGIDESO ont été visés ce qui a causé la coupure d'électricité dans cette localité. Selon les mêmes sources, un suspect a été arrêté pour des raisons d'enquêtes. La sécurité a été vite renforcée dans cette nuit par des militaires et policiers associés avec des jeunes de la milice Imbone-rakure.

Quatre personnes mortes dont une femme en commune Butihinda, province Muyinga

En date du 23 avril 2024, sur la colline Kinonora, zone et commune Butihinda, province Muyinga, quatre personnes dont 1 femme et ses 3 enfants ont perdu leur vie suite au glissement de terrains qui a endommagé des maisons, des champs de culture et de bétail de différentes sortes suite à la pluie torrentielle. Selon l'administrateur de la commune Butihinda, Gilbert Ndikumasabo, 3 corps sans vie des personnes mortes ont été trouvés mais 1 autre corps reste introuvable. Le glissement de cette colline est une conséquence de l'exploitation anarchique de l'or car ces maisons se trouvent tout près du ravin d'or d'un nommé Musibire comme l'a dit le chef de zone Kamaramagambo.

II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES

Le Burundi fait partie des pays adhérant au pacte international relatif aux droits civils et politiques (1965) et son protocole facultatif (1976) sans aucune réserve le 9 mai 1990, ce qui dans le cadre de sa mise en application, le Burundi a pris des mesures dans la législation interne notamment dans sa constitution du 7 juin 2018 (Loi principale) en son article 19 qui garantit que tous les droits proclamés et garantis par les textes internationaux régulièrement ratifié font partie intégrante de cette constitution, des textes d'application sont mis en place notamment le code pénal du 29 décembre 2017 et le code de procédure pénal du 11 mai 2018 et d'autres institutions de protection des droits de la personne humaine au Burundi ont été créés. Néanmoins, dans les faits, le respect des droits de l'homme est un chemin long et désirant en se basant sur le contexte politico-sécuritaire burundaise volatile et portant atteinte aux droits et libertés fondamentales de la population.

II.1. DROIT A LA VIE

La loi le garantit, la dignité humaine doit être respectée et protégée par l'Etat et en cas d'atteinte des sanctions devraient être appliquées à l'endroit des présumés auteurs, art 21 de la loi constitutionnelle du Pays, quant aux faits observés et probants, la volonté politique l'outrepasse

Un homme exécuté sommairement en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 22 avril 2024 indique qu'en date du 18 avril 2024, au quartier Mirango I, zone Kamenge, commune Ntakangwa, Bujumbura Marie, un homme non identifié a été battu par Roger Manirakiza, chef du quartier Mirango I et chef de sécurité de ce même quartier, membre du parti CNDD-FDD, chauffeur de Bénigne Rurahinda, épouse de feu Général Adolphe Nshimirimana. Selon des sources sur place, vers 15 heures, Roger a arrêté cet homme inconnu à la 12^{ème} avenue de ce même quartier l'accusant de banditisme et l'a battu. Selon les mêmes sources, après cet acte commis par Roger, la population s'est révoltée contre lui et le présumé auteur a appelé le renfort des jeunes Imbonerakure et la victime a été conduite à bord d'un tricycle communément appelé « Tuk Tuk » à la zone Kamenge pour être détenu mais elle a rendu son âme au cours du chemin. Les policiers du poste de police de Kamenge ont pris la mesure d'arrêter Roger Manirakiza et le corps de la victime a été directement conduit à la morgue de l'hôpital Roi Khaled par le chef de quartier Kavumu, Adelaïde Ntihabose. En date du 23 avril 2024, Roger était détenu au cachot du poste de police de la Kamenge.

II.2. DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

II.2.1. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

La Loi relative aux violences basées sur le genre adoptée au Burundi en 2016 a constitué une avancée majeure. Elle a garanti une meilleure protection, notamment en fournissant une définition du viol prenant en compte la question du consentement et en interdisant des pratiques traditionnelles nocives. Néanmoins, des cas de VBGs sont observés.

Une femme tuée en commune Gatara, province, Kayanza

En date du 26 avril 2024, vers 21 heures, sur la sous-colline Nshingori, colline Rubagabaga, commune Gatara, province Kayanza, Adèle Nyabenda, âgé de 39 ans, cultivatrice, a été tuée par Julien Bimenyimana, son mari, âgé de 40 ans, cabaretier. Selon des sources sur place, Julien et Adèle avaient passé la journée ensemble en train de partager un verre au centre Rango et rentrés en cours de route, la nuit, ils se sont chamaillés et Julien a accusé sa femme d'infidélité. Selon les mêmes sources, Julien Bimenyimana a frappé sa femme à l'aide d'une bouteille au niveau de la tête et celle-ci a perdu connaissance sur place. Julien a été arrêté par le comité mixte de sécurité à Rubagabaga et conduit la même nuit au cachot communal Gatara pour questions d'enquêtes judiciaires. La victime a été conduite au centre de santé Maramvya par des gens qui étaient autour du lieu du crime où elle est morte vers minuit et enterré le 27 avril 2024 par sa famille à la colline Rubagabaga même.

Une fille violée en commune Kinyinya, province Ruyigi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 22 avril 2024 indique qu'en date du 11 avril 2024, vers 16 heures, dans le champ de haricots, sur la colline et commune Kinyinya, province Ruyigi, I. A, âgée de 8 ans a été violée par Karenzo, âgé de 33 ans, possédant un handicap mental. Selon des sources sur place, la victime revenait de la boutique où elle était allée acheter du savon et elle a rencontré Karenzo et l'a violée. Alertés par les cris de l'enfant, les parents sont venus au secours de leur enfant et l'ont conduit à l'hôpital Kinyinya pour bénéficier des soins médicaux. Le présumé auteur du viol quant à lui a été arrêté par le comité mixte de sécurité et conduit à la police judiciaire de Kinyinya pour des raisons d'enquêtes.

Une fille violée en commune Butaganzwa, province Ruyigi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 22 avril 2024 indique qu'en date du 5 avril 2024, dans la matinée, N.S, âgée de 10 ans, native de Gikwiye, commune Butaganzwa, province Ruyigi, a été violée par un homme non identifié que la victime a qualifié de fou. Selon des sources sur place, la victime a quitté là où elle avait passé la nuit sur la colline Kiyabu pour aller rendre visite à une femme appelée Faustine de la colline Nyarurambi. En cours de chemin, elle a croisé un inconnu qui l'a violée. Arrivée à Nyarurambi, elle ne pouvait pas marcher convenablement mais aussi ne pouvait pas expliquer ce qu'il lui était arrivé. C'est après deux jours que ses proches ont constaté que ses organes génitaux avaient été touchés. Transportée au CDS Muriza, elle a été refusée les soins sans payer 15 000 fbu et après ce refus, la victime a été conduite à l'hôpital Ruyigi où elle a été prise en charge. Selon les mêmes sources, la victime est une orpheline de mère et son père vit dans un endroit inconnu.

III. DROITS CATEGORIELS

III. 1. DROIT DE LA FEMME

La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes a été adoptée par l'AGNU le 18 décembre 1979 et une centaine de pays l'a ratifiée en 1990, dont le Burundi le 8 janvier 1992.

Deux corps sans vie dont une femme membre du parti CNDD-FDD et son enfant retrouvés en commune Musigati, province Bubanza

En date du 23 avril 2024, vers 10 heures, sur la sous-colline Buganda, colline Ntamba, zone Ntamba, commune Musigati, province Bubanza, deux corps sans vie d'Odette Ndayishimiye, âgée de 33 ans, cultivatrice, membre du parti CNDD-FDD et de son enfant Samson Uwimana, âgé de 26 mois, ont été retrouvés dans un buisson par des passants. Selon des sources sur place, Odette Ndayishimiye a été étranglée à l'aide d'une partie de son sous-jupe et sur le corps de l'enfant, il n'y avait aucune trace. La victime vivait en mésentente avec son mari à cause de la malversation des biens de la famille. Sur le lieu du drame, on y a trouvé des souliers du mari de la victime et des souliers d'une autre personne qui n'a pas été identifié. Quatre présumés auteurs ont été arrêtés et sont au cachot du poste de police de Bubanza. La population environnante et même la famille des défunts demandent que les auteurs de cet assassinat soient punis conformément à la loi.

III.2. DROIT DE L'ENFANT

La convention Internationale des droits de l'enfant que le Burundi a ratifiée le 19 octobre 1990, garantit à l'enfant le droit d'être protégé de la violence, de la maltraitance et de toute forme d'abus et d'exploitation. La constitution burundaise aussi par son article 44 stipule que « *tout enfant a droit à des mesures particulières pour assurer ou améliorer les soins nécessaires à son bien-être, à sa santé, sa sécurité physique et pour être protégé contre les mauvais traitements, les exactions ou exploitations* ».

Un nouveau-né tué en commune Gisozi, province Kayanza.

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 25 avril 2024 indique qu'en date du 6 avril 2024, sur la colline Kiyange, commune Gisozi, province Mwaro, Goreth Hafashimana, âgée de 23ans, cultivatrice, a mis au monde un bébé puis l'a jeté dans une latrine de chez elle. Selon des sources sur place, elle a profité de l'absence de ses parents à la maison pour commettre ce crime. Selon les mêmes sources, la police de la commune Gisozi l'a arrêtée et l'a amenée au cachot du commissariat provincial de police de Mwaro.

Un corps sans vie d'un enfant retrouvé en commune et province Ngozi

En date du 27 avril 2024, vers 11heures, sur la sous-colline Taba, colline Kinyana, commune et province Ngozi, un corps sans vie de Noëlla Igiraneza, fille de Jean Havyarimana et Pélagie Hakizimana, âgée de 11 ans et élève de la 2^{ème} année à l'école "Asante" sise sur ladite sous-colline a été retrouvé dans une plantation d'eucalyptus du lycée Don Bosco à 40 mètres de la clôture dudit lycée. Selon des sources sur place, la victime a été tuée par des gens non identifiés et son corps montrait qu'elle a été violée avant d'être tuée à l'aide d'un objet tapé au niveau de sa tête et en la poignardant à l'aide d'un couteau car le corps présentait deux plaies pénétrantes au-dessous et dessus de son œil gauche. Selon les mêmes sources, Joseph Martin Bucumi, administrateur de la commune Ngozi, médecin du gouvernement de l'hôpital autonome de Ngozi et OPJ Elias Akimana se sont rendus sur les lieux pour le constat et ont décidé son enterrement. L'enquête est en cours pour traquer ces malfaiteurs selon l'OPJ Elias Akimana.

IV. CONCLUSION

La Ligue Iteka constate une détérioration continue de la situation des droits de l'homme dans les différents coins du pays.

Elle s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande au ministre de la justice et de garde de sceaux de veiller à la stricte application de la loi contre les auteurs des crimes.